

L'ASSOCIATION DE DOCUMENTATION INDUSTRIELLE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI 1901

RAPPORT 2008*

POUR L'INDUSTRIE

*Rapport rédigé sous la direction de Bernard Brun, dirigeant d'un groupe industriel et
président de l'Association de documentation industrielle*

13 mai 2008

* Ce rapport est le second que publie l'ADI. Le premier date de mars 2007.

9, rue Saint-Didier 75016 Paris – Tél. : 06 77 85 34 65
e-mail : adi@indusdoc.fr

« Un pays qui n'a plus d'usine est un pays qui n'a plus d'économie »,

Nicolas Sarkozy, Président de la République française.

Synthèse

L'industrie est le principal levier de croissance des pays développés. Il importe d'en prendre la mesure avec exactitude et de concevoir les politiques publiques qui libéreront l'industrie de ses contraintes.

En France, l'industrie, c'est :

- 81 % des exportations, c'est-à-dire l'essentiel de notre pouvoir d'achat extérieur ;
- 85 % des dépenses nationales de R & D ;
- 83 % des gains de productivité.

Sans industrie :

- pas de ressources financières pour financer les importations de biens et d'énergie générées par le développement des autres activités économiques ;
- pas de débouché pour nos diplômés ;
- pas de gain de productivité et donc pas de gain de pouvoir d'achat.

Alors que globalement l'industrie européenne maintient ses parts de marché, la France connaît un décrochage qui a des conséquences importantes sur l'ensemble de notre économie.

Le déficit du commerce extérieur, imputable largement aux faiblesses de notre industrie, nous a coûté directement 3,1 % de croissance depuis 2003, soit 600 000 emplois et 25 milliards d'euros de recettes annuelles fiscales et sociales.

En limitant notre pouvoir d'achat extérieur, notre déficit extérieur bride notre croissance et nous appauvrit relativement. Entre 1980 et 2006, entre la fin du mandat de Valéry Giscard d'Estaing et la fin de la présidence de Jacques Chirac, la France est passé du 6^e rang au 25^e rang mondial en termes de PIB par habitant.

Cette faible croissance de notre économie, cet appauvrissement relatif en terme de PIB par tête, sont d'autant plus inquiétants qu'ils interviennent dans le cadre d'une forte dynamique d'endettement des acteurs français.

A endettement constant, la croissance de l'économie française serait à peine supérieure à 1 %. En 2007, l'emploi salarié s'est accru de 1,9% pour une croissance identique, c'est à dire sans gain de productivité.

Face à la concurrence mondiale, notre industrie se repositionne spontanément mais insuffisamment.

L'industrie des pays développés est confrontée à une accélération de la ré-allocation des fonctions productives à l'échelle du globe en fonction des différents avantages comparatifs :

- départ des industries européennes fortes consommatrices d'énergie et émettrices de CO₂ ;
- délocalisation des productions de masse vers les pays émergents à bas coût de main d'œuvre ;
- repositionnement des pays développés sur les fonctions de conception, de marketing, de design, et de gestion et sur les industries innovantes et de marque.

Cette mutation s'opère à l'échelle de la planète. Pour les pays développés, elle consiste pour l'essentiel à développer les industries de biens d'équipement, à monter en gamme pour les biens de consommation, à développer les industries innovantes et de marque.

Le décrochage industriel français avait amené l'Association de documentation industrielle, dans son rapport 2007, à analyser les différentes politiques ayant un impact sur le développement de l'industrie française.

Un an après, le bilan des actions du gouvernement met en évidence un certain nombre d'inflexions concernant les politiques publiques les plus pénalisantes pour l'industrie :

- le bouclier fiscal, la réduction de l'ISF pour investissement, l'assouplissement des pactes d'actionnaires et l'alignement de la fiscalité des dividendes sur les plus-values pourraient être le premier jalon d'une politique fiscale n'incitant plus les entrepreneurs à vendre leurs entreprises et à se délocaliser eux-mêmes ;
- la nomination d'un secrétaire d'Etat à l'Industrie auprès de la ministre de l'Economie, désormais explicitement en charge elle-même de l'Industrie, constitue un premier pas vers la création d'un instrument de l'Etat destiné à concevoir une stratégie qui libère l'initiative industrielle.

Au-delà du gouvernement français, il est bon que la Commission européenne ait exprimé la nécessité de protéger l'industrie européenne de ses concurrents non soumis aux quotas de CO₂ ; si elle est suivie d'effets cette orientation pourrait limiter la délocalisation des industries lourdes.

Mais d'autres enjeux n'ont pas encore trouvé de réponse :

- les allègements fiscaux ont été orientés jusqu'à présent vers les ménages alors que le taux de prélèvement sur les entreprises est le plus élevé d'Europe et explique pour l'essentiel la faible attractivité industrielle de notre territoire ;
- face à la pénalisation de l'investissement (donc d'abord de l'industrie) par la taxe professionnelle, la révision générale des prélèvements obligatoires sera l'occasion à saisir ;
- les modalités de la politique d'augmentation de l'offre de travail, a priori bénéfiques, présentent l'effet paradoxal d'avoir renchéri les coûts de production des entreprises industrielles.

De fait, la traduction de ces actes et de cette conjoncture en une politique clairement identifiée par l'opinion et les acteurs économiques n'est pas encore au rendez-vous. Pourquoi ? Parce qu'il manque dans l'appareil d'Etat une salle de commandes de la politique industrielle ou, pour mieux dire et d'une façon plus moderne, d'une politique pour l'industrie, c'est à dire qui en émancipe le développement.

Sommaire

Synthèse	p 2
I. L'industrie fait toujours la richesse des nations.	p 5
II. Le décrochage industriel français.	p 6
III. Face à la concurrence mondiale, notre industrie se repositionne spontanément mais insuffisamment.	p 9
IV. Bilan politique 2007 et propositions :	p 12
IV.1 Politique fiscale et renouvellement du tissu entrepreneurial et industriel	p.12
IV.2 Prélèvements obligatoires et exception française	p 13
IV.3 Investissement et taxe professionnelle	p 15
IV.4 Croissance et exonération des charges sociales sur les bas salaires	p 18
IV.5 Délocalisation des industries lourdes et marché du CO2	p 23
IV.6 Disparition et réapparition du ministère de l'industrie	p 28

I. L'industrie fait toujours la richesse des nations

En 2006, l'industrie représentait 18 % de la valeur ajoutée française. On ne doit cependant aucunement en conclure qu'elle serait devenue marginale dans le développement économique du pays. Car il y a, d'une part, la baisse de ses prix relatifs et, d'autre part, l'extraordinaire mutation qu'a connue l'industrie qui, pour résister à une concurrence internationale toujours plus forte, a externalisé la plupart des fonctions périphériques à son processus même de production (restauration, nettoyage, informatique, maintenance, logistique, comptabilité, conseil), sans compter un appel renforcé à l'intérim pour faire face aux variations de production.

Si l'on réintègre les services à l'industrie dans le périmètre industriel, autrement dit si l'on restitue ses wagons à la locomotive, l'ensemble pèse 30 % de PIB.

Et surtout, contrairement aux affirmations de certains discours « post industriels », l'industrie fait toujours la richesse des nations en représentant l'essentiel de leur pouvoir d'achat extérieur : les biens industriels au sens le plus traditionnel du terme ont représenté 78,6 % des exportations françaises en 2006 :

Part des produits de l'industrie dans les exportations françaises (à prix courants)

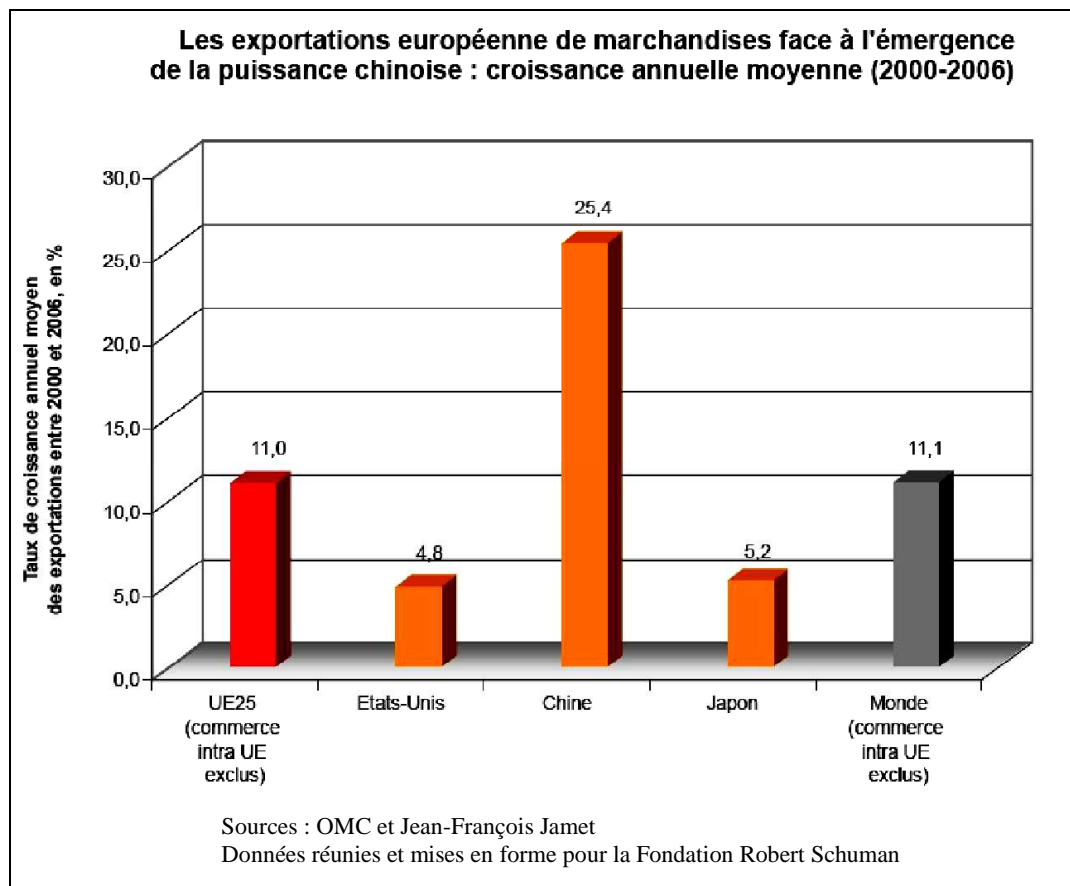
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
77,0 %	77,0 %	76,7 %	76,8 %	77,8 %	77,3 %	78,6%

Source : comptes nationaux annuels

Seule une industrie performante est à même de procurer les ressources financières permettant de financer les importations de biens et d'énergie générées par le développement économique des autres activités (services, administrations). L'industrie est le vecteur indispensable d'une croissance économique durable, c'est-à-dire sevrée du dopage constant par l'endettement.

II. Le décrochage industriel français

L'industrie européenne résiste. Elle a réussi à maintenir ses parts de marché mondial entre 2000 et 2006 face à l'émergence de l'industrie chinoise, ce qui est loin d'être le cas pour les Etats-Unis et le Japon :



L'industrie française connaît, elle, un décrochage sensible qui lui est spécifique en Europe et dans le monde.

. Part des exportations françaises de marchandises dans les échanges mondiaux :

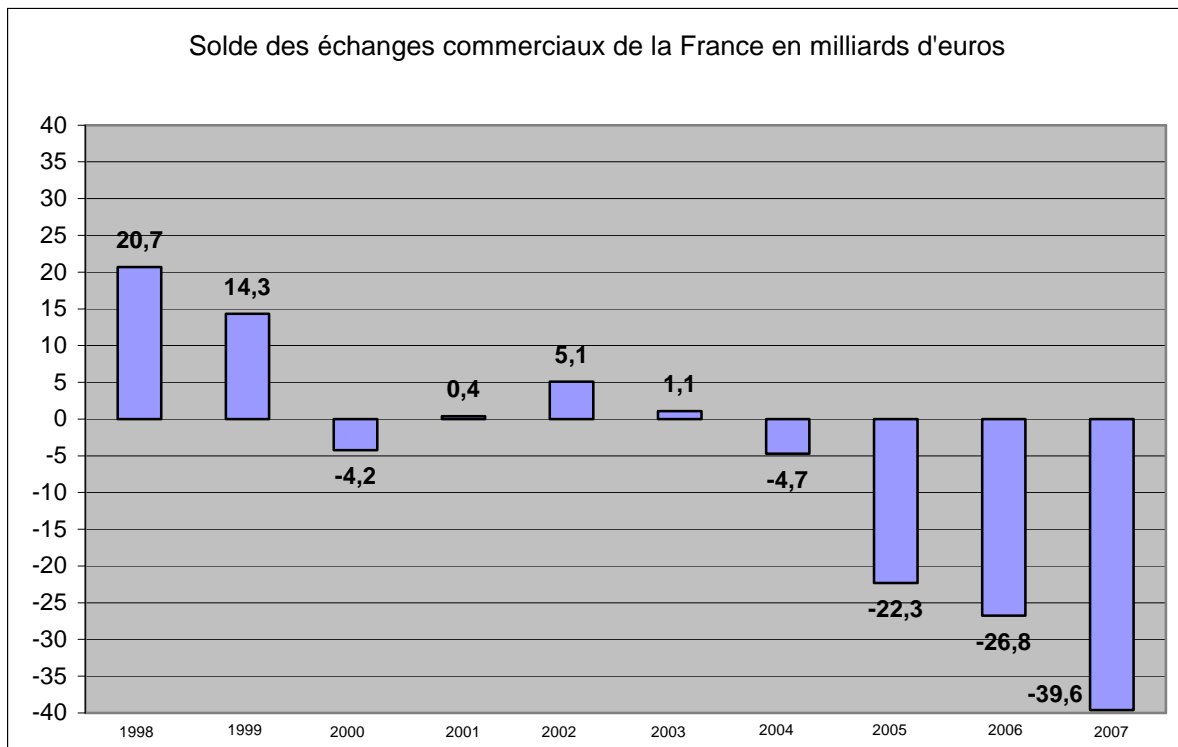
1990	2006
6,5 %	4,1 %

Sources données douanières

. Poids de la valeur ajoutée industrielle française dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro :

2000	2006
17,5 %	15,1 %

Source : OMC



Source : Douanes

La France résiste mal à la concurrence des pays nouvellement industrialisés (asiatiques pour l'essentiel) qui émergent dans les années 90.

Le décrochage industriel a des conséquences importantes sur l'ensemble de notre économie.

Le déficit du commerce extérieur, imputable largement aux faiblesses de notre industrie, nous a coûté directement 3,1 % de croissance depuis 2003, soit 600 000 emplois et 25 milliards d'euros de recettes annuelles fiscales et sociales.

Indirectement, en limitant notre pouvoir d'achat extérieur, notre déficit extérieur bride notre croissance et nous appauvrit relativement :

Evolution du rang de la France dans le classement de l'ensemble des pays en PIB/habitant

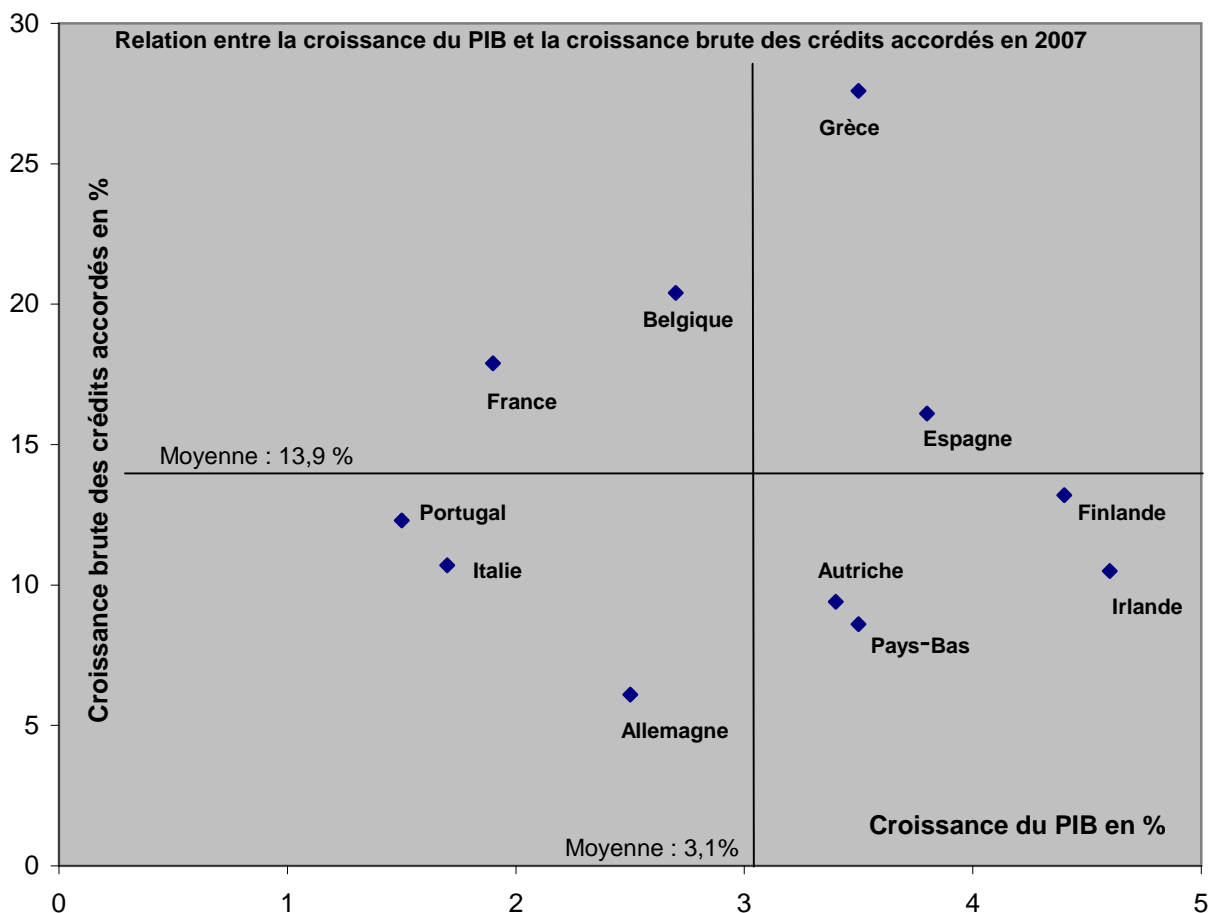
1980	1995	2007*
6 ^e rang	14 ^e rang	25 ^e rang

* Source : FMI –avril 2008

En 2007, la France se classe en 25^e position en terme de PIB par habitant et en 6^e position parmi les pays du G8, devant l'Italie et la Russie.

Cette faible croissance de notre économie, cet appauvrissement relatif en terme de PIB par tête, sont d'autant plus inquiétants qu'ils interviennent dans le cadre d'une forte dynamique d'endettement des acteurs français.

L'analyse de la relation entre la croissance du PIB et la croissance brute des crédits accordés en 2007 montre que la France est le pays qui présente le couple croissance du PIB / accroissement des crédits le moins performant de la zone euro. A endettement égal, la croissance de l'économie française serait à peine supérieure à 1 %.



Données : Banque Centrale Européenne

Cette politique d'endettement qui est aussi souvent une politique de vente du patrimoine (entreprises -50% du capital des entreprises du CAC 40 sont aux mains d'investisseurs étrangers-, immobilier) ne saurait constituer la base d'un développement économique durable. Elle se heurtera tôt ou tard aux limites des capacités d'endettement et à l'épuisement des actifs, comme on vient de l'observer aux Etats-Unis avec la crise des « subprimes », qui, au-delà de la crise du processus de titrisation, est une crise de l'endettement des ménages. Ainsi, selon l'observatoire des crédits aux ménages, l'encours des crédits détenus par les ménages français a progressé de 10,9 % en 2007 et 51 % d'entre eux jugeaient le poids de leurs charges de remboursement « élevé ou beaucoup trop élevé ».

III. Face à la concurrence mondiale, notre industrie se repositionne spontanément mais insuffisamment

Grâce à la baisse des coûts de transport, la chute des barrières douanières, au comblement des obstacles linguistiques, la possibilité de véhiculer l'information sous toutes ses formes de manière instantanée à un coût dérisoire, les possibilités géographiques d'implantation de nouvelles usines s'accroissent en permanence.

L'industrie des pays développés est ainsi confrontée à une accélération de la redistribution des fonctions productives à l'échelle du globe en fonction des différents avantages comparatifs :

- départ des industries européennes fortes consommatrices d'énergie et émettrices de CO₂ ;
- délocalisation des productions de masse vers les pays émergents à bas coût de main d'œuvre ;
- repositionnement des pays développés sur les fonctions de conception, de marketing, de design, et de gestion et sur les industries innovantes et de marque.

C'est ce repositionnement à l'échelle de la planète qui consiste pour les pays développés à se concentrer sur les industries de biens d'équipement, à monter en gamme pour les biens de consommation, à assurer la croissance des industries innovantes et de marque.

L'analyse de l'évolution des différents secteurs industriels éclaire ce processus de redistribution à l'œuvre :

La production industrielle en France en 2007 Taux de croissance annuel moyen

<i>Construction</i>	+ 4,3 %
<i>Biens d'équipement</i>	+ 3,8 %
<i>Agroalimentaire (IAA)</i>	+ 2,2 %
<i>Industrie manufacturière *</i>	+ 1,8 %
<i>Ensemble de l'industrie (hors construction)</i>	+ 1,5 %
<i>Biens intermédiaires</i>	+ 1,5 %
<i>Biens de consommation</i>	+ 0,8 %
<i>Industrie automobile</i>	- 0,4 %
<i>Energie</i>	- 0,7 %

* Ensemble, hors énergie, IAA et construction - Source : INSEE

Nos industries de masse –biens de consommation et industries automobiles- sont confrontées à la concurrence des pays émergents (y compris Europe de l'Est). Leur croissance est sensiblement inférieure à la croissance moyenne de notre industrie (1,5 % par an). Elles doivent monter en gamme.

Pénalisés par le coût croissant de l'énergie et les contraintes sur le CO₂, les biens intermédiaires, qui constituaient un de nos points forts, sont désormais moins performants.

Grâce à nos ressources agricoles et à nos savoir-faire, notre agroalimentaire enregistre un taux de croissance supérieur à la moyenne. Et qui l'eut cru, notre industrie de biens d'équipement ne se porte pas mal du tout, même si sa base est faible.

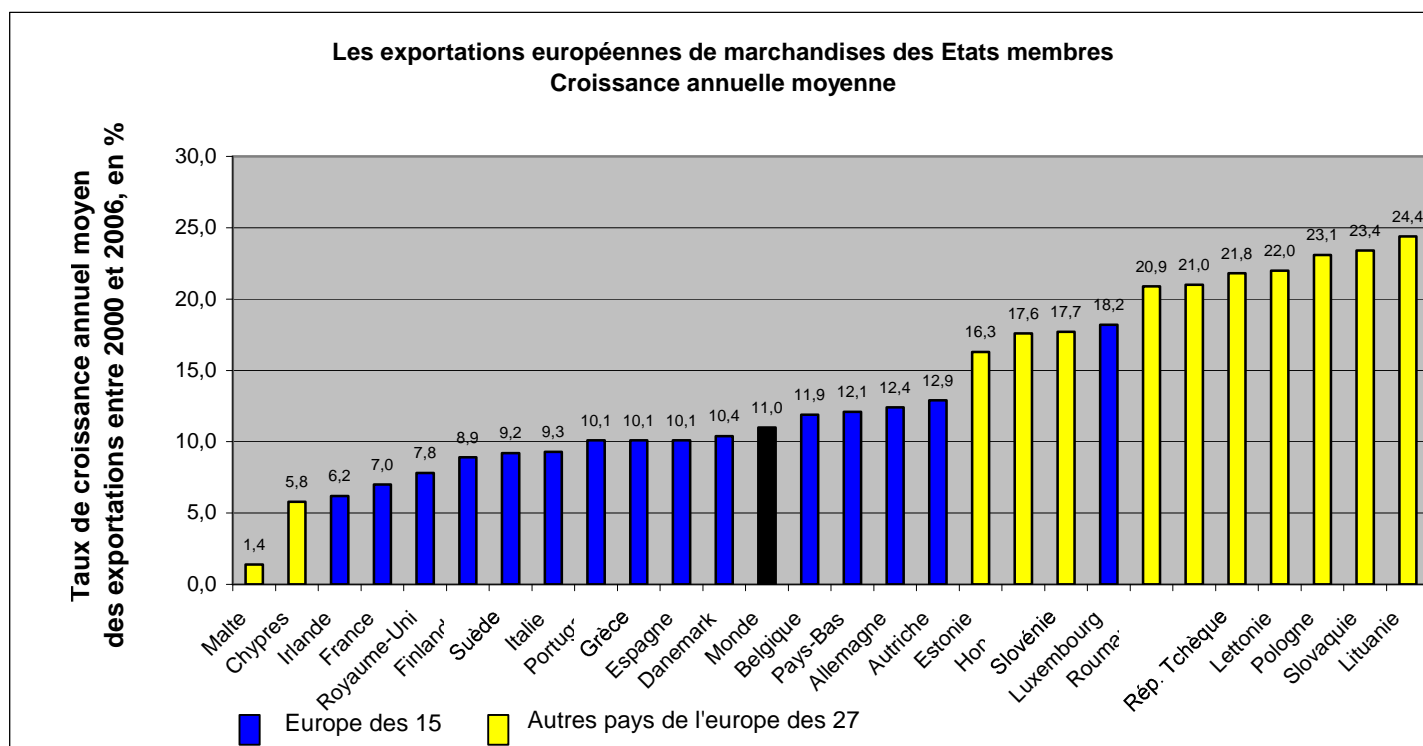
Nos entreprises industrielles s'adaptent donc spontanément à cette nouvelle donne. Comme le montre leurs prévisions d'investissement pour 2008 :

Taux de croissance de l'investissement par secteur en 2008, en %

<i>Biens d'équipement</i>	+ 14 %
<i>Biens intermédiaires</i>	+ 8 %
<i>Agroalimentaire</i>	+ 6 %
<i>Biens de consommation</i>	+ 3 %
<i>Automobile</i>	- 2 %

Source : Enquête INSEE

Mais nous sommes un des pays européens qui s'adapte le plus difficilement comme l'indique l'érosion de nos parts de marché dans le commerce mondial :



Sources OMC – Données réunies par Jean-François Jamet et mises en formes pour la fondation Robert Schuman

C'est ce décrochage spécifiquement français qui avait amené l'Association de documentation industrielle, dans son rapport 2007, à remettre en question le faisceau des politiques publiques défavorables au développement d'activités industrielles sur notre territoire.

L'ADI avait relevé six politiques particulièrement emblématiques de cet environnement « anti-industriel » :

- 1) Politique fiscale et renouvellement du tissu entrepreneurial et industriel**
- 2) Prélèvements obligatoires et exception française**
- 3) Investissement et taxe professionnelle**
- 4) Croissance et exonération des charges sociales sur les bas salaires**
- 5) Délocalisation des industries lourdes et marché du CO2**
- 6) Disparition et réapparition du ministère de l'industrie**

Un an après, où en est-on ? Quels progrès peut-on enregistrer ? Quels progrès reste-t-il à faire ?

IV. Bilan politique 2007 et propositions

IV.1 - Politique fiscale et renouvellement du tissu entrepreneurial et industriel.

IV.1.1 - L'analyse de l'Association de documentation industrielle

Notre déficit extérieur a mis en évidence le faible nombre de PME exportatrices : nous ne comptons ainsi plus que 99000 entreprises exportatrices en 2007 contre 105 000 en 2000. La France ne renouvelle pas son tissu industriel, en dépit de nombreuses réussites entrepreneuriales à fort contenu technologique mais qui finissent presque toutes dans le giron d'un grand groupe international. La vente de ces entreprises se traduit par une délocalisation de leur développement, voire une simple captation de leur savoir-faire.

Le rapport 2007 de l'ADI avait mis en évidence que, au-delà des difficultés de financement du développement de leurs entreprises souvent mises en avant, ce processus s'expliquait par les spécificités de la fiscalité française, qui pèsent beaucoup plus sur les dividendes que sur les plus-values.

La vente d'une entreprise performante représente pour son créateur un rendement financier au moins double de son exploitation sur 20 ans !

Au-delà de la vente de leur entreprise, que deviennent ces entrepreneurs à succès, ces talents qui constituent le terreau de l'industrie innovante ?

Confrontés à l'ISF, ils se délocalisent. Cette délocalisation des talents français prive notre économie d'un potentiel financier allié à une expertise entrepreneuriale, c'est-à-dire une population de « business angels » capables de créer de nouvelles activités ou de financer le développement des entreprises innovantes, le chaînon manquant actuellement en France dans leur développement et leur arrivée à maturité. Selon « France Angels », il n'y aurait ainsi que 4 000 « business angels » en France, contre 45 000 en Grande-Bretagne et 400 000 aux Etats-Unis.

Pour renouveler notre tissu industriel et développer nos PMI, il était impératif de casser ce cercle vicieux fiscal de la réussite entrepreneuriale, vente de l'entreprise à cause des prélèvements sur les dividendes, puis délocalisation fiscale de l'entrepreneur à cause de l'ISF.

IV.1.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Au lendemain de l'élection présidentielle et des élections législatives, on note dans la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) des dispositions qui vont dans le sens des préconisations faites par l'ADI en mars 2007 :

- le bouclier fiscal qui devrait mettre fin ou freiner les expatriations fiscales ;
- la réduction d'ISF pour investissement dans les PME qui devrait accroître la population des « business angels » et développer fortement les investissements en capital risque ;
- l'assouplissement des pactes d'actionnaires ISF ;
- l'alignement de la fiscalité des dividendes sur celle des intérêts et des plus-values sur cession de valeurs mobilières au taux global de 29 % qui rend moins attractif la vente de l'entreprise par rapport à son exploitation.

IV.1.3 - Ce qu'il reste à faire

Il faut aller plus loin en simplifiant ces dispositifs et en rééquilibrant davantage l'intérêt pour les créateurs et managers de développer leur entreprise.

Il relève de l'intérêt supérieur d'abroger l'exonération fiscale (qui prendra son plein effet en 2012) des plus-values de cession de valeurs mobilières au bout de huit années de détention, ce qui constitue une incitation à la vente des entreprises.

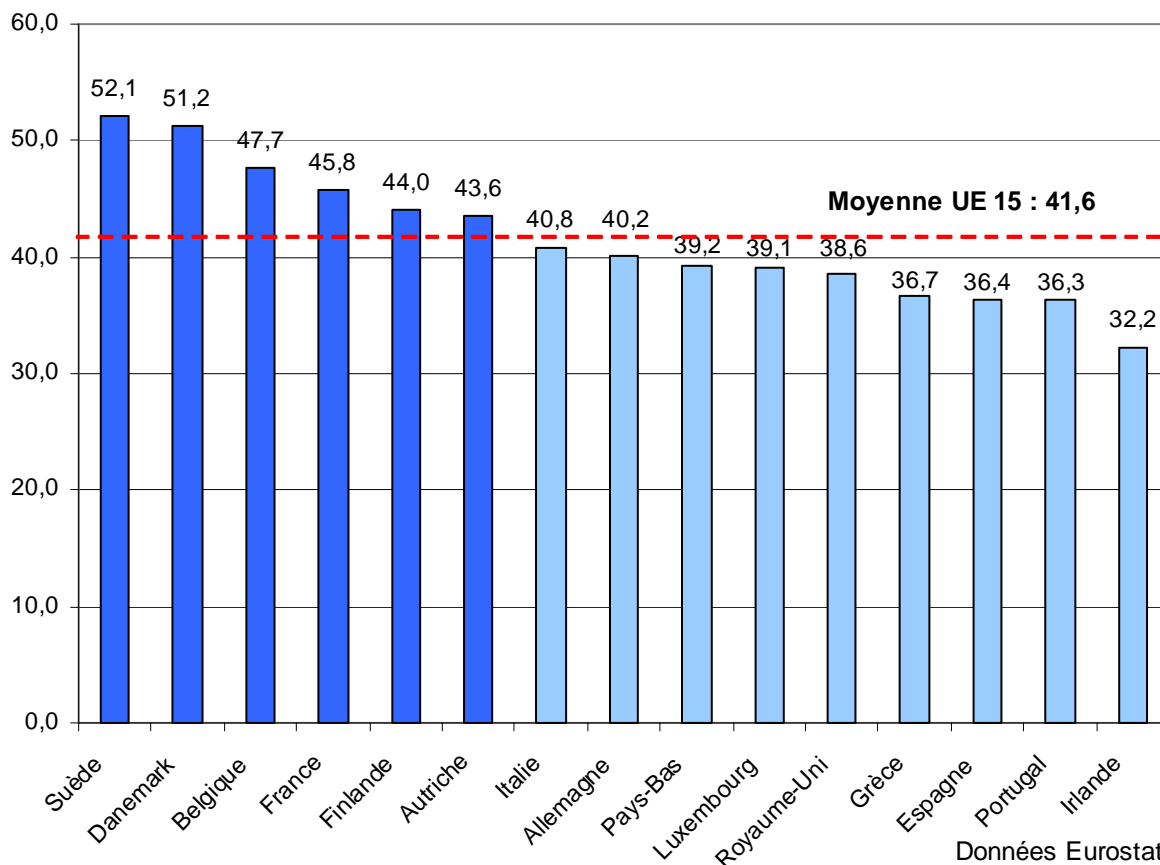
Par ailleurs, il faut abaisser le taux de prélèvement forfaitaire sur les dividendes de 18 % à 10 % pour les actions d'une entreprise lorsqu'elles sont détenues par ses salariés et ses dirigeants. Cela constituera une réelle motivation et une pédagogie de l'intérêt de développer nos entreprises. Et surtout il faut insérer ces mesures dans une politique de renouvellement de nos entreprises et de nos industries qui inscrivent ces dispositions dans une perspective stratégique.

IV.2.- Prélèvements obligatoires et exception française

4.2.1 - L'analyse de l'Association de documentation française

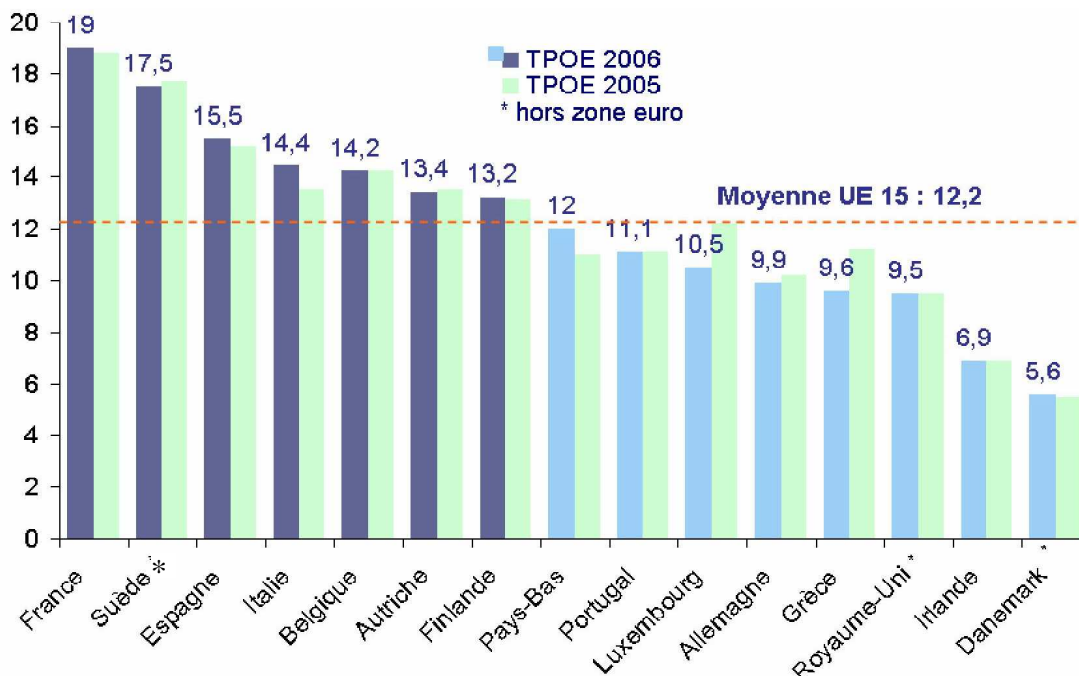
Le niveau des prélèvements obligatoires fait l'objet d'un débat intense, tant le niveau des dépenses collectives devient important en proportion de la richesse produite. Avec une part du PIB de 45,8 % en 2005, les prélèvements obligatoires sont en effet parmi les plus élevés d'Europe après la Suède, le Danemark et la Belgique.

Taux global des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB



Mais ce qui fait la spécificité de la France, c'est d'avoir mis en place le taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises le plus élevé d'Europe, supérieur de 7 points au taux moyen européen.

Taux des prélèvements obligatoires sur les entreprises en pourcentage du PIB



Sources : Observatoire européen de la fiscalité des entreprises, d'après Eurostat

Lorsque l'on sait que les prélèvements sur les entreprises industrielles sont eux-mêmes plus élevés en France par rapport aux autres entreprises, on comprend mieux les difficultés que rencontre la localisation d'activités industrielles sur notre territoire.

Nous voudrions souligner le cas spécifique du Danemark qui a fait le choix d'un niveau de prélèvements obligatoires global élevé accompagné d'un niveau de prélèvements sur les entreprises très faible, le plus faible d'Europe : 5,6 % contre 19 % pour la France. A notre sens, c'est ce facteur plus que la flexisécurité qui explique le petit miracle économique danois.

Si la part de l'Etat en proportion du PIB s'est stabilisée, on observe par contre une augmentation des dépenses des collectivités locales. Leur part en proportion du PIB a presque doublé depuis 1978. Son évolution entre 1994 et 2003 est la suivante :

Dépenses totales :	+ 28 %
Dépenses d'investissement :	+ 20 %
Dépenses de fonctionnement :	+ 33 %
Frais de personnel :	+ 48 %

Cette dérive s'explique pour partie par le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Pour financer ces nouvelles attributions, les collectivités locales doivent gérer des masses financières de plus en plus importantes, ce qui n'incite pas à une gestion suffisamment attentive et ne facilite guère une réforme de la taxe professionnelle. Mais cette

dérive s'explique aussi par le plus grand nombre de niveaux d'administration et la plus faible taille des entités que dans les autres pays (13000 communes en Allemagne pour 82 millions d'habitants contre 36000 en France pour 60 millions d'habitants) qui engendrent des coûts d'administration élevés ainsi qu'une absence de taille critique pour investir ou même seulement assurer des services collectifs (collecte déchets, transports scolaires, équipements sportifs,...). Pour pallier ces obstacles, la France a choisi de développer un regroupement des communes en projets ou services, l'intercommunalité. En 2006, on dénombrait 2570 intercommunalités à fiscalité propre regroupant 90 % des communes et 85 % de la population française.

Mais cette solution recèle de nombreux inconvénients :

- dans les faits, on ajoute encore un niveau d'administration supplémentaire avec les coûts de gestion correspondants,
- la recherche du consensus dans le fonctionnement intercommunal passe par des solutions qui ne lèsent les intérêts d'aucune commune du groupement,
- on mutualise des moyens et des compétences dans des périmètres qui sont définis en dehors d'une recherche suffisamment approfondie d'optimisation,
- on développe de manière continue des dépenses sans trop de débat démocratique sur les budgets et l'efficacité des services.

IV.2.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Les 13,8 milliards d'euros budgétés dans le cadre de la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat ne contribuent pas à corriger l'excès de prélèvements pesant sur les entreprises françaises en général et industrielles en particulier. Il faut se réjouir cependant que la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle ait été décidée et qu'elle soit mise en œuvre en 2009.

IV.2.3 - Ce qu'il reste à faire

Il faut absolument donner la priorité à la baisse des prélèvements sur les activités productives qui constitue la principale cause de l'anémie de notre industrie et de notre croissance. Dans ce cadre, on n'échappera pas à un débat sur la gouvernance des collectivités territoriales.

D'ores et déjà, il nous semble nécessaire, pour amorcer un processus vertueux dans ce domaine, de :

- mettre à la disposition des citoyens un outil de comparaison des performances et de la situation financière des différentes collectivités locales avec des indicateurs compréhensibles afin qu'ils puissent évaluer la gestion de leur commune, de leur syndicat intercommunal, de leur région;
- instaurer une régulation des intercommunalités par le vote des citoyens.

IV.3.- Investissement et taxe professionnelle

IV.3.1 - L'analyse de l'Association de documentation française

L'ADI a mis en évidence en 2007 le handicap que représente la taxe professionnelle pour l'industrie française. Seuls cinq pays en Europe cumulent comme en France impôt foncier

local et imposition locale des activités économiques avec une certaine liberté de fixation du taux : l'Espagne, la Belgique, le Portugal, l'Allemagne, le Luxembourg.

La TP affecte directement l'investissement en le renchérissant. Elle majore ainsi le coût d'un investissement utilisé pendant 10 ans de 30 % lorsque l'entreprise est déficitaire et de 20 % lorsqu'elle est bénéficiaire.

La TP pénalise les activités les plus capitalistiques : industrie, énergie et transport représentent 65,9 % de la TP pour 32,8 % de la valeur ajoutée nationale.

La comparaison entre la France et l'Allemagne est particulièrement éclairante des divergences de stratégie :

Secteurs	Charge fiscale locale par secteur en % de la VAJ			
	Entreprises bénéficiaires		Entreprises déficitaires	
	Allemagne (%)	France (%)	Allemagne (%)	France (%)
Composants électriques	2,43	4,61	0,31	5,24
Transports	2,31	4,00	0,66	4,88
Métallurgie	2,83	4,21	0,29	4,33
Industrie textile	1,88	2,61	0	4,75
Commerce de détail	3,32	2,32	0	2,68
Commerce de gros	5,91	3,33	0	1,59
Conseil-assistance	2,34	1,65	0	1,57

Source : DPAE, étude de cas-types

L'Allemagne fait peser l'impôt local davantage sur les secteurs protégés que sur les secteurs exposés à la concurrence internationale. A l'opposé, la France a fait le choix d'alourdir les charges des secteurs exposés à cette concurrence. L'Allemagne exonère l'impôt local des entreprises déficitaires en le liant au bénéfice. Au contraire, en France, la taxe professionnelle pèse proportionnellement plus sur les entreprises en difficulté. Il est à noter que l'Allemagne souhaite alléger sa taxe professionnelle.

La taxe professionnelle constitue le principal handicap de l'industrie française par rapport à ses concurrents et un motif puissant de délocalisation pour les entreprises présentes sur notre territoire, davantage que les coûts de main d'œuvre.

La taxe professionnelle contribue probablement de façon déterminante à l'élimination des entreprises industrielles en difficulté et au rétrécissement de notre base productive.

Elle constitue également un obstacle majeur à la localisation d'investissements internationaux en France car elle figure en tant que charge et non en tant que prélèvement sur les résultats (et donc lié au bénéfice) dans les études fiscales comparatives. Une charge qui représente en moyenne pour l'industrie manufacturière 8,1 % de son excédent brut d'exploitation et 16,8 % de son résultat, que ce dernier soit positif ou négatif. L'Etat connaît déjà cette situation puisqu'il a dû trouver, épaulé en cela par les collectivités locales, des solutions de compensation (cf. Toyota à Valenciennes, Smart en Lorraine, Hewlett Packard à Grenoble) pour attirer les grands investissements industriels structurants et qu'il exonère ses administrations du paiement de la taxe !

La réforme de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises, entrée en vigueur en 2007, en instituant un plafonnement « réel » à 3,5% de la valeur ajoutée a atténué l'impact de ce prélèvement. La baisse est de 21% pour l'industrie, de 4% à 13% pour les services, le commerce, la finance, le BTP et l'énergie. Son coût est de 3,4 milliards € pour l'Etat qui compense ce plafonnement auprès des collectivités locales. Cette réforme qui réduit le handicap de l'industrie montre qu'il y a eu prise de conscience. Mais cette réforme n'aura qu'un impact limité sur la compétitivité des entreprises industrielles françaises : la plupart de leurs concurrents étrangers ne sont pas assujettis à de telles charges.

IV.3.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Si aucune avancée concrète n'est encore enregistrée, la révision de la taxe professionnelle est programmée en 2008 dans le cadre de la révision générale des prélèvements obligatoires.

IV.3.3 - Ce qu'il reste à faire

Cette taxation de l'investissement ralentit la modernisation de notre économie et la diffusion du progrès technique, détériore la compétitivité de l'industrie sur le long terme, d'où les diagnostics concernant le faible niveau technologique de nos productions, alors même que la concurrence mondiale des pays bénéficiant de bas coûts de main d'œuvre devait nous inciter à miser sur l'investissement et la recherche. La spécialisation d'une économie reflète la structure de sa fiscalité.

L'enjeu nous semble si grand et si vital pour conserver une production industrielle en France et attirer de nouveaux investisseurs que l'ADI a préconisé dès mars 2007 d'opérer une rupture en ce domaine.

Etant donné le coût très important pour l'Etat d'une suppression de la taxe professionnelle (25 milliards €) et étant donné la multiplicité et l'importance des intérêts en jeu, L'ADI propose de prendre immédiatement une mesure conservatoire visant à exonérer de taxe professionnelle les principaux secteurs industriels avec compensation par l'Etat des collectivités locales. Le coût brut pour l'Etat serait de 6,6 milliards € se décomposant comme suit :

- industrie des biens d'équipements	1 084
- industrie des biens intermédiaires	3 077
- industrie des biens de consommation	882
- IAA	911
- industrie automobile	669

Compte tenu du supplément de recettes généré par la mesure (IS, TVA, cotisations sociales), le coût net ne devrait représenter que la moitié du coût brut.

Une mesure a minima consisterait à exonérer de taxe professionnelle les seuls investissements futurs dans ces principaux secteurs industriels avec compensation par l'Etat des collectivités locales. Cette mesure permettrait de donner une incitation

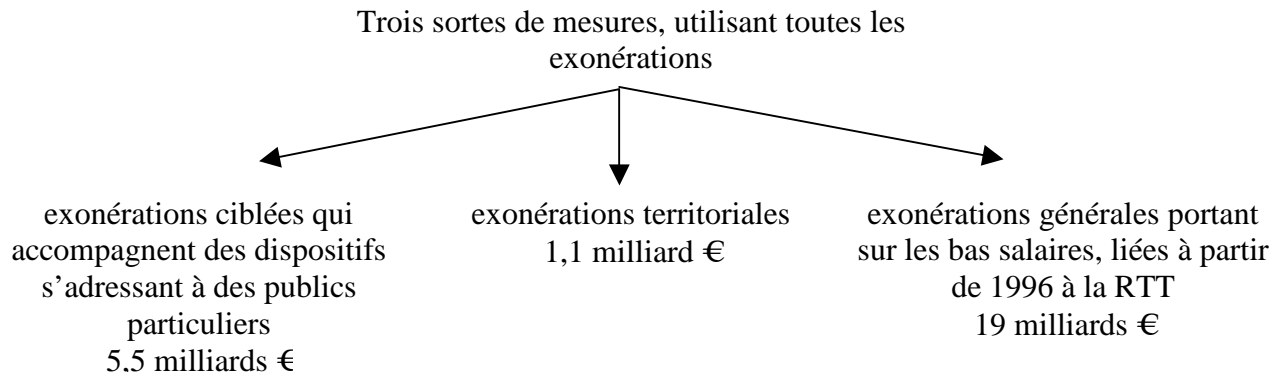
immédiate à l'investissement des entreprises industrielles avec une prise en charge progressive par l'état. Elle stimulerait le renouvellement de l'outil industriel.

IV.4.- Croissance et exonération des charges sur les bas salaires

IV.4.1 - L'analyse de l'Association de documentation industrielle

L'ADI avait analysé en 2007 cette politique qui constitue l'axe de la politique de l'emploi des différents gouvernements depuis 15 ans, ainsi qu'un enjeu financier primordial.

A l'origine, en 1993, il s'agissait de ralentir la substitution capital-travail et de freiner le mouvement de délocalisation vers les pays à bas coût de main d'œuvre. Réservée à la fin des années 70 à des publics rencontrant des difficultés d'insertion qu'on imaginait à l'époque passagères, les exonérations de cotisations sont devenues, à partir de 1993, un instrument majeur des politiques publiques de l'emploi. La gauche et la droite y ont vu un outil au service des personnes peu qualifiées. Avant d'en faire un dispositif d'accompagnement des 35 heures et, plus largement, de diminution du coût du travail pour l'employeur dans un pays handicapé par son « coin fiscal » (ce que coûte un emploi par rapport au salaire net) et où le niveau de salaire minimum pèse sur l'insertion des peu qualifiés. A partir de 1997, il s'est ainsi agi avant tout d'assurer le financement de la RTT, de réduire le coût du travail pour les emplois peu qualifiés et d'enrichir la croissance en emplois. Les exonérations ne visent plus en priorité l'industrie, mais favorisent clairement les entreprises de main d'œuvre, le commerce, l'artisanat et les services considérés comme les principaux créateurs d'emplois.



Au total, ces exonérations s'élèvent à 19,8 milliards € en 2005 concernent 10,5 millions de salariés devraient culminer à 25,6 milliards € en 2007

En terme de création ou de sauvegarde d'emploi, un bilan reste à faire puisque la fourchette des emplois peu qualifiés créés ou sauvegardés varie de 125 000 à 600 000 selon les études. L'impact sur les emplois qualifiés est encore plus incertain. Du point de vue des employeurs, les allègements sur les bas salaires renchérissent le coût du travail qualifié relativement au coût du travail non qualifié.

Entre 1993 et 2006, le cumul des exonérations et allègements de charges se monte à près de 135 Md€ soit l'équivalent de l'investissement consacré au parc nucléaire français. Avec une

fourchette de 125 000 à 600 000 emplois créés ou préservés, le coût de la création d'un emploi pour les finances publiques se situe donc entre 38 000 € et près de 180 000 € par an !

Trois secteurs, les industries agroalimentaires, la construction et le commerce, obtiennent une part des exonérations supérieure à leur part dans l'emploi. L'ensemble des secteurs des industries manufacturières ne bénéficie que de 14,9 % des exonérations, soit pratiquement autant que le seul secteur du commerce de détail (14,3 %) alors qu'ils représentent 19,6 % de l'emploi total contre 10,3 %. En effet, le seuil d'exonération fixé à 1,6 SMIC exclut les emplois qualifiés de l'industrie : le salaire horaire brut moyen des salariés à temps complet dans l'industrie est en effet le double du SMIC horaire.

Contrairement à l'un des buts visés par la politique de baisse des coûts du travail sur les bas salaires engagée en 1993, les industries manufacturières directement exposées à la compétitivité internationale et au risque de délocalisation bénéficient donc peu de ces exonérations. Le dispositif actuel ne permet pas de corriger le coût élevé des cotations de sécurité sociale qui handicape le travail français dans la compétition internationale (38 % de coûts de main d'œuvre contre 29 % pour la moyenne européenne). Comme les industries participent à leur financement, les exonérations de charges sociales s'inscrivent dans une logique de transfert des secteurs en concurrence vers les secteurs protégés de notre économie : dans l'industrie, entre 1982 et 1994, la baisse des effectifs de salariés peu qualifiés est très sensible. Les mesures d'exonération prises depuis 1993 n'ont fait que ralentir cette baisse. Dans le tertiaire, elles se sont accompagnées d'une hausse des effectifs peu qualifiés.

Malgré l'incertitude sur l'efficacité de cette option, on semble vouloir persister dans cette voie. Notamment, à travers les emplois de service à la personne, dont le coût est financé à 55 % par l'Etat et qui représente une subvention de 7€ par heure travaillée (le montant de 7€ représente l'écart entre les coûts de main d'œuvre d'une usine automobile française et ceux d'une usine slovène, ce qui indique la préférence des pouvoirs publics...).

L'Association de documentation industrielle estime nécessaire de changer de politique parce que :

- son coût apparaît disproportionné par rapport aux résultats ;
- ces allègements et mesures bénéficient pour l'essentiel aux secteurs économiques non soumis à la concurrence internationale et pour lesquels elles constituent souvent un effet d'aubaine (distribution, construction...);
- l'industrie est doublement pénalisée car elle participe au financement de ces allègements alors qu'elle en bénéficie peu.

En 2007, et pour la première fois, les coûts salariaux horaires de l'industrie manufacturière française ont dépassé les coûts allemands et sont devenus les plus élevés de la zone euro, **ce qui pose clairement la question de la fiscalisation d'une partie des charges sociales.**

Coûts salariaux horaires au sein de l'industrie manufacturière en euros :

	2000	2006	1 ^{er} trimestre 2007
Allemagne	28,5	31,7	31,8
Espagne	15,1	18,8	19,5
France	24,0	31,2	32,4

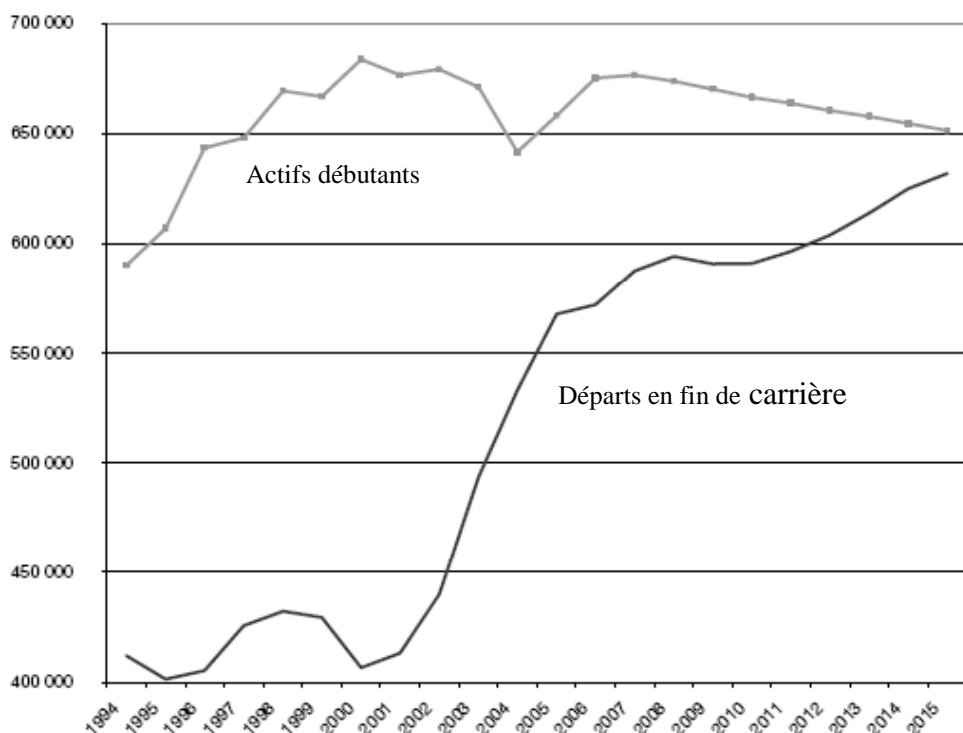
Royaume-Uni	23,5	26,2	27,9
Zone euro	21,9	27,0	27,6

Source Eurostat

Par ailleurs, nous vivons un changement de paradigme en matière d'emplois, encore peu perçu.

Les départs à la retraite, légèrement supérieurs à 400 000 en 2001 n'ont cessé de croître depuis pour atteindre près de 600 000 aujourd'hui. Ils continueront d'augmenter et concerneront 635 000 personnes en 2015. Parallèlement, les sorties du système éducatif qui ont atteint 760 000 personnes entre 1999 et 2002 devraient se réduire et n'atteindre plus que 730 000 personnes en 2015.

Evolution comparée des départs en fin de carrière et des entrées sur le marché du travail après la fin des études initiales



Ces évolutions vont entraîner un changement majeur dans les équilibres du marché : le surplus de jeunes débutants ne cessera de se réduire d'ici 2015. Les candidats à l'embauche seront moins nombreux, ce qui mécaniquement accroîtra les difficultés de recrutement.

Avec une qualification croissante de ses salariés, des problèmes « d'image » qui ne jouent pas en sa faveur auprès des jeunes diplômés, l'industrie pourrait à terme pâtir lourdement des difficultés de recrutements qu'elle rencontre. Elle est déjà confrontée à des problèmes de recrutements non négligeables : 30 % des entreprises industrielles ont éprouvé des difficultés de recrutement en 2007. D'ici 2012, l'industrie devrait être amenée à recruter annuellement plus de 200 000 collaborateurs dont 40 % de jeunes.

La filière nucléaire française risque par exemple d'être confrontée à de sévères pénuries de diplômés des écoles scientifiques et techniques dans les prochaines années. L'offre de

formation ne cesse de se raréfier : en 25 ans, le nombre des écoles qui forment des ingénieurs et des techniciens du nucléaire a été divisé par deux. Le vieillissement de la main d'œuvre et le peu d'enthousiasme des étudiants pour ce secteur devraient rapidement entraîner des difficultés de renouvellement du personnel dans les entreprises concernées.

Cette situation est générale en Europe. A l'échelle d'une entreprise, le cas Siemens illustre les dangers d'une telle situation. Confronté à un manque de main d'œuvre qualifiée et à des difficultés de recrutement, le groupe, qui incarnait encore il y a quelques mois la réussite industrielle allemande, a pris du retard sur plusieurs grands projets. Ce retard, qui aura un impact négatif sur les résultats 2008, a contribué à la chute du titre Siemens le 17 mars 2008 : en une séance, le conglomérat a vu sa valeur boursière s'alléger de 15 milliards d'euros.

Redresser l'image de l'industrie, relancer les filières de formation initiale scientifiques et techniques doivent constituer une priorité.

Cette politique constitue par ailleurs un contresens dans le contexte d'une économie mondialisée. Taxation de l'investissement et allègement des charges sur les bas salaires incitent les entreprises à privilégier des modes d'organisation et de fabrication comportant une plus grande part de travail peu qualifié, et une moindre part d'équipements ou d'investissements immatériels. La baisse relative du coût du travail peu qualifié par rapport à celui du capital tend donc à ralentir la « substitution du capital au travail » dans les entreprises, c'est-à-dire leurs investissements de rationalisation et de modernisation. Cette stratégie aboutit à inciter nos entreprises à affronter leurs concurrents sur leurs points forts, les coûts de main d'œuvre, les productions à faible niveau technologique... Cette politique (à croissance du PIB égale, l'économie crée plus d'emplois) n'a donc d'effets sur l'emploi qu'à court terme car il est défavorable à l'investissement, et de ce fait négatif pour la croissance à long terme. En effet, il ralentit la modernisation de l'économie et la diffusion du progrès technique, ce qui freine la croissance et il repousse les ajustements des entreprises.

Cette politique nous semble devoir mener à une impasse : l'industrie représente 85 % des dépenses de recherche et développement des entreprises françaises et 83 % de la croissance de la productivité de la zone euro.

Faire l'impasse sur l'industrie, c'est renoncer aux débouchés pour nos diplômés et à l'essentiel des gains de productivité de notre économie. Or, sans gain de productivité, pas de gains de pouvoir d'achat !

Les chiffres de 2007 sont particulièrement inquiétants à cet égard : l'emploi salarié s'est accru de 1,9 % pour une croissance de 1,9 %, soit des gains de productivité globalement nuls...

Tant que nous n'aurons pas refait de l'industrie le socle du développement de notre économie, nous ne serons pas en capacité de répondre aux attentes des Français en matière de pouvoir d'achat, autrement que par des jeux de redistribution à somme nulle et un accroissement de l'endettement.

IV.4.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Des réformes menées depuis mai 2007 nous semblent opérer un changement intéressant avec cette politique basée d'enrichissement de la croissance en emploi. La défiscalisation des heures supplémentaires, les évolutions des régimes de retraite en cours et à venir, vont dans le sens d'une augmentation de l'offre de travail bénéfique pour les entreprises et la croissance et qui anticipe bien le choc démographique des départs à la retraite.

Malheureusement, l'industrie apparaît une nouvelle fois discriminée puisque la défiscalisation des heures supplémentaires va alourdir le coût du travail au-dessus de 1,3 SMIC par rapport à la situation antérieure... Cette réforme va avoir l'effet paradoxal de renchérir les coûts de production des entreprises industrielles !

IV.4.3 - Ce qu'il reste à faire

Pour le coup, une rupture avec cette politique qui donne la préférence à l'emploi peu qualifié dans le tertiaire par rapport à l'investissement industriel est nécessaire.

Les allègements de charges ne doivent plus profiter en priorité aux secteurs protégés. Ces allègements doivent être neutres économiquement vis-à-vis des différents secteurs économiques et vis-à-vis des emplois à plein temps ou des emplois à temps partiel. Au-delà, il s'agit de modifier structurellement le financement de la protection sociale en faisant basculer une partie des cotisations sociales vers la fiscalité, en l'occurrence la TVA, ce qui bénéficierait doublement aux productions françaises. La compétitivité des productions françaises tant sur le marché français qu'à l'exportation serait améliorée alors même que les produits importés verraient leurs prix grevés de cette TVA sociale.

C'est le mode de financement de la protection sociale qui a été adopté au Danemark et en Irlande et qui explique en partie la réussite économique de ces deux pays. C'est également cette voie qu'a décidé de suivre l'Allemagne en augmentant son taux de TVA de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2007.

A cet égard, on ne peut que regretter la façon dont le débat sur la TVA sociale s'est déroulé.

Nous proposons de reconfigurer complètement le dispositif actuel d'exonération de charges en ne conservant que les mesures ciblées (5,5 milliards € prévus en 2007) et en instaurant une franchise générale de charges sociales de 150 € par mois pour un emploi à taux plein. Cette franchise ainsi que l'exonération de taxe professionnelle des industries manufacturées serait financées par le budget comme actuellement et par un relèvement de 2 % de la TVA, taux qui nous semble acceptable politiquement et qui engendrerait peu d'effets pervers :en

Emplois		Ressources	
Exonérations de charges ciblées	5,5		
Exonération de taxe professionnelle	6,6	Budget : exonération totale de charges prévues en 2007	25,6
Franchise de cotisation sociale (150€/mois)	27,3	TVA sociale 2 %	17
	39,3		42,6

en milliards €

Outre l'intérêt de redonner de la compétitivité à l'industrie française, ce dispositif mettrait un terme aux effets pervers de la politique d'exonération actuelle en termes d'emplois à temps partiel et de smicardisation de la société du fait du plafonnement des exonérations à 1,6 SMIC.

IV.5.- Délocalisation des industries lourdes et marché du CO₂

Pas de malentendu ni de faux procès : l'impératif catégorique est que tous les pays réduisent leurs émissions de CO₂. Sur un tout autre plan, alors que l'Europe se cherche à nouveau, le caractère pionnier de sa politique en la matière illustre l'influence planétaire considérable qu'elle peut conserver et renforcer. Encore faut-il que les dispositions techniques soient à la hauteur du défi. Ce n'est pas le cas pour le CO₂.

Par le traité de Kyoto, un certain nombre de pays développés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'UE qui est le 3^{ème} émetteur mondial (derrière la Chine et les Etats-Unis) mais est placée au 150^{ème} rang pour ce qui est du rythme de croissance des émissions. Cependant les pays émergents (Chine, Inde, Brésil,...) ont été exemptés pour ne pas entraver leur développement industriel alors que les Etats-Unis n'ont pas ratifié le traité qui ne les engage donc pas.

L'Europe a décidé d'agir seule et de mettre en place des mesures visant à réduire ses émissions de 8 % en 2010 par rapport à leur niveau de 1990, objectif équivalent à environ 4 mois de croissance des émissions chinoises.

IV.5.1 - L'analyse de l'Association de documentation industrielle :

Dans son rapport 2007, l'ADI a souligné les dysfonctionnements du marché des quotas de CO₂ mis en place au niveau européen.

L'UE a en effet choisi de mettre en place un système de marché (dit « quotas CO₂ ») pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un quota représente la permission d'émettre une tonne de CO₂. 95 % des quotas sont attribués gratuitement aux entreprises existantes qui peuvent les vendre sur le marché en cas d'excédent ou acheter en cas de déficit.

En principe, les mécanismes de marchés sont préférables dans la mesure où ils autorisent les échanges « efficaces » entre les différents émetteurs et minimisent les coûts de la politique environnementale.

Ceci n'est que très théorique du fait que ce mécanisme de marché « parfait » a été mis en place dans un monde très imparfait. En particulier :

- certains secteurs ont été exclus du mécanisme de quotas et d'autres pas, ce qui a des conséquences absurdes : un TGV Paris-Marseille doit payer, via son achat d'électricité, du CO₂ alors que l'avion, qui émet 30 fois plus de CO₂ par passager, n'en paie pas ;

- les centrales nucléaires ont été exclues du dispositif, ce qui induit une discrimination par rapport aux autres technologies non émettrices ;
- les quotas d'émissions sont pour la plupart alloués gratuitement de manière relativement discrétionnaire, ce qui permet à certains secteurs de s'enrichir fortement s'ils peuvent tout à la fois inclure la valeur de marchés des quotas dans leurs prix de vente tout en bénéficiant d'allocations gratuites ;
- les quotas ont été alloués de manière plus ou moins laxiste selon les états membres ;
- des entreprises peuvent redéployer leurs productions vers des pays plus émetteurs en CO₂, mais n'ayant pas mis en place de système de limitation.

Un système qui incite les industriels à délocaliser

Ce point est déterminant. Comment les grandes entreprises mondialisées ont-elles géré la mise en place des quotas de CO₂ ? En conduisant son enquête, l'ADI avait été frappée par la prudence des industriels à dénoncer un système qui pouvait s'avérer très pénalisant pour leurs productions européennes. Après avoir beaucoup protesté **pendant la phase d'allocation** des droits à émettre, ceux-ci se sont adaptés et ont mis au point une stratégie bénéfique pour leurs entreprises : ils reportent une partie de leurs productions européennes vers les pays non soumis à des quotas et vendent les quotas correspondants sur le marché. Les quotas de CO₂ agissent comme une prime à la délocalisation.

En d'autres termes, la stratégie gagnante pour les opérateurs à base internationale (et qui ont la possibilité de déplacer la production vers des zones non soumises aux quotas) est de réclamer le plus d'allocations possibles (d'où les protestations réitérées pendant les phases de négociation du montant des quotas) puis de revendre les allocations obtenues sur le marché et couvrir la différence en déplaçant la production dans des pays non soumis aux quotas. La vente de crédits carbone a ainsi procuré à Rhodia 135 millions d'euros de résultats d'exploitation en 2007.

Le ciment illustre l'absurdité du système mis en place : alors que le ciment est normalement un des produits industriels les moins transportables, on note une forte augmentation des importations de ciment.

La production française de ciment, qui a pourtant réalisé de gros efforts pour réduire ses émissions de CO₂ en limitant la teneur en clinker (matériau de base du ciment qui émet 850 kg de CO₂ par tonne produite), se voit concurrencée par une production moins chère mais plus émettrice de CO₂ à la fois au niveau de la production et du transport (le ciment est transporté sur longue distance par bateau depuis le Maghreb).

Un système injuste et inefficace

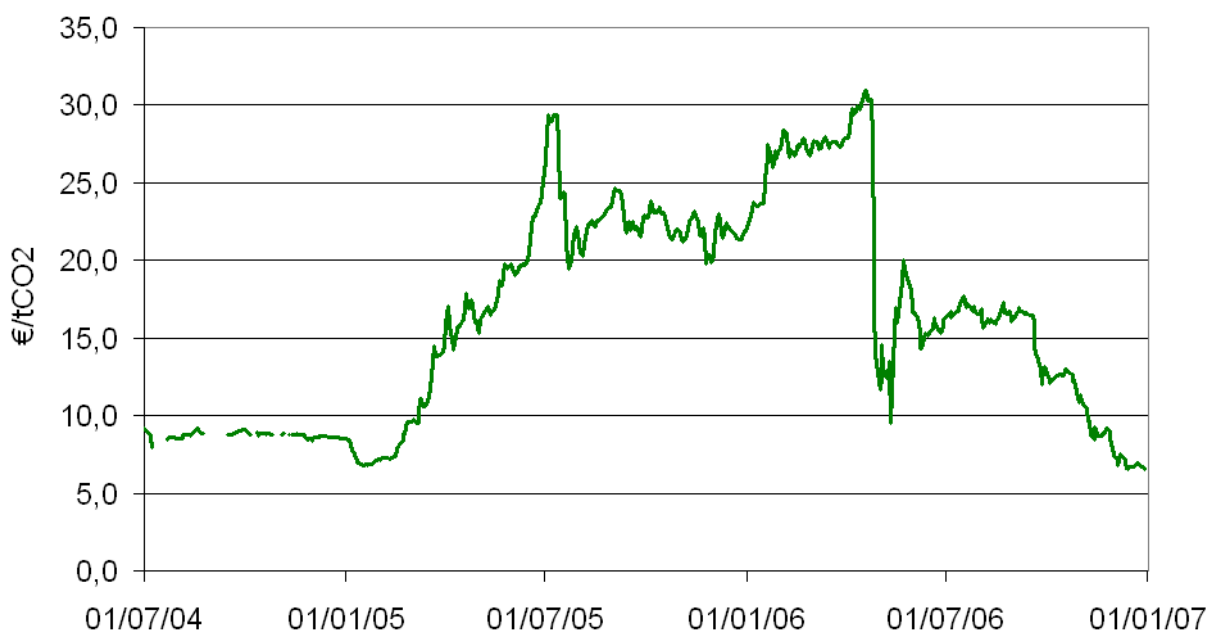
Au total, la mise en place du marché des quotas d'émissions n'aura fait que déplacer les émissions de gaz à effet de serre en les augmentant par un déplacement vers des unités énergétiquement moins modernes et moins performantes et par un recours accru au transport sur longue distance de marchandises pondéreuses.

On pourrait espérer, et c'est le discours officiel des autorités communautaires, que le système incite les opérateurs à investir dans des nouvelles technologies propres. Ceci est probablement illusoire pour plusieurs raisons :

1. parce que la logique même de la mondialisation est de localiser les industries là où les coûts sont minimisés ;
2. parce que les choix faits ne sont pas neutres technologiquement et ne permettent pas par exemple au nucléaire ou au transport ferroviaire de bénéficier d'allocations gratuites ;
3. enfin parce que le système mis en place (quotas annuels révisés tous les trois ans selon un processus complexe à la fois national et communautaire) ne donne aucune visibilité aux éventuels investisseurs qui préféreront à tout prendre investir hors de l'UE et échapper au risque de voir leurs allocations être révisées à la baisse au bout de quelques années.

Voilà donc une politique très pénalisante pour les industries européennes et contre-productive par rapport à son objectif initial. Les évolutions des prix de marché de la tonne de CO₂ illustrent d'ailleurs très bien combien les incertitudes réglementaires ont influé sur les cours de manière parfois spectaculaire, sans que ces évolutions ne résultent d'événements fondamentaux. Le marché du CO₂ a donc permis une spéculation de la part des acteurs, certains ayant pu faire des pertes importantes et d'autres des bénéfices considérables. Il a cependant échoué à inciter correctement les acteurs à investir dans les technologies les plus efficaces du fait à la fois de l'incertitude sur les allocations futures mais aussi sur leurs valeurs futures (comment investir quand il est impossible de savoir si le CO₂ vaut 6 ou 30 €/t ?).

Prix de l'allocation CO₂



Peu à peu, on perd de vue la finalité première de Kyoto à savoir la réduction des émissions mondiales de CO₂ pour se focaliser sur la seule pérennité du marché européen des quotas de CO₂...

L'absence d'approche diplomatique de l'Europe

La valeur que l'on voudrait conférer à ce marché est la valeur d'exemple : *« au cours des dernières années, l'Europe a démontré sa capacité et sa détermination à s'imposer par l'exemple. Le système d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a montré qu'il existait des solutions rentables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en incitant les entreprises à chercher leurs propres solutions pour réduire ces émissions »*, a ainsi déclaré José Manuel Barroso.

Mais cette valeur d'exemple s'avère contestable. Jamais la Chine et les autres pays émergents n'adhéreront à un système qui pénaliserait leur industrialisation. La politique européenne, fondée sur les bons sentiments, la culpabilisation des citoyens et l'exemplarité aboutira à l'inverse des buts recherchés, à savoir un accord de réduction impliquant tous les pays émetteurs, seul à même de répondre au défi de la lutte contre l'effet de serre. Ainsi, les pays signataires de Kyoto ne représentent plus que 29 % des émissions mondiales de CO₂ en 2004 contre 40 % en 1999. La Chine en particulier, émet 11 % de CO₂ en plus chaque année.

L'enjeu est plus que jamais de mettre en place des processus incitant l'ensemble des pays à réduire leurs émissions de CO₂.

Face à la double déficience technique et diplomatique de l'approche européenne, le rapport 2007 de l'ADI proposait deux voies :

La première consiste à maintenir le système de quotas de CO₂, mais à le compléter par une taxe carbone à l'importation sur les produits provenant des pays qui refusent de s'engager dans une logique de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure présente le double intérêt de mettre fin à la distorsion de concurrence dont souffrent les industries européennes de base et d'inciter les grands pays émergents non soumis à des obligations de réduction de leurs émissions à entrer dans cette logique de collaboration. De telles mesures commerciales, prises par exemple par l'UE, posent le problème de la compatibilité avec les règles de l'OMC. Cependant, le mécanisme proposé par R. Ismer et K. Neuhoff de l'université de Cambridge, parce qu'il est basé sur la référence au contenu en carbone des meilleures technologies, serait compatible avec les règles de l'OMC. En effet, l'utilisation de cette référence permet d'assurer que les taxes ne nuisent pas aux zones qui n'ont pas mis en place ces taxes aux frontières.

La seconde consiste à supprimer le marché des quotas de gaz à effet de serre et à instaurer une taxe à la valeur carbone à la consommation en substitution ou en complément de la TVA. Cette solution est sans doute la plus simple et la plus efficace car elle réorienterait la consommation vers les biens les moins émetteurs de CO₂. Elle a en outre l'avantage d'éviter la constitution de « rentes indues » car elle ne permettrait plus de recevoir des allocations gratuites. Tous les produits européens ou étrangers seraient ainsi soumis à cette taxe, ce qui, là aussi, mettrait un terme aux distorsions de concurrence.

IV.5.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Dans le cadre des discussions sur le projet européen de lutte contre le changement climatique (qui pose par ailleurs de nouveaux défis aux activités industrielles européennes), l'ADI note que des progrès ont été enregistrés concernant la concurrence déloyale faite aux industries européennes par des usines localisées dans des pays non soumis à contrainte CO₂ équivalentes.

Sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, la commission serait désormais disposée à adopter des dispositifs de défense. Comme l'indique la déclaration de José Barroso faite en mars 2008 : « *Nous ne voulons pas que nos industries aillent ailleurs et dans ce cas, très rapidement, nous aurons dans notre législation des mesures pour les protéger* ».

Trois voies sont envisagées :

- des permis d'émission gratuits qui pourraient être accordés aux industries européennes confrontées à cette concurrence ;
- une obligation faite aux importateurs d'acquiescer des « permis d'émissions », ce qui constitue une forme de taxe carbone ;
- une taxe à l'importation pour les produits issus de ces pays.

Dans le cadre d'une nouvelle approche dans laquelle 60 % des quotas d'émissions pourraient être mis aux enchères en 2013, la commission déterminera en 2010 les secteurs qui conserveront des allocations gratuites de CO₂ en fonction de leur capacité à pouvoir répercuter le prix du CO₂ dans leurs prix de vente et en fonction de leur exposition à la concurrence mondiale.

Par ailleurs, en 2011, les importateurs de certains produits comme l'acier ou le ciment pourraient avoir à payer une taxe équivalente aux coûts CO₂ des productions européennes.

IV.5.3 - Ce qu'il reste à faire

La mise en œuvre rapide, dès 2009, de ces formes de taxes CO₂ nous semble une priorité autant pour protéger notre industrie et nos emplois que pour inciter les autres pays à s'insérer dans cette dynamique de lutte contre le CO₂.

La reconnaissance de l'énergie nucléaire comme moyen de lutte contre le CO₂ au même titre que les énergies renouvelables apparaît une nécessité pour l'ADI. L'action du Président de la République est positive à cet égard et rompt très heureusement avec la politique trop longtemps suivie du nucléaire honteux.

Enfin, il apparaît crucial de revoir la répartition des efforts de réduction des émissions de CO₂ imposées dans le cadre du paquet « énergie-climat » entre les différents secteurs économiques.

L'industrie devra réduire ses émissions de 21 % entre 2013 et 2020 alors qu'elle les a déjà beaucoup réduites et qu'elle ne compte plus que pour 20 % dans les émissions CO₂ européennes. Elle est discriminée par rapport aux autres secteurs comme le transport, l'habitat, l'agriculture qui ne devront les réduire que de 10 %.

Dans certaines industries, les quotas CO2 pourraient représenter 50 % ou plus des prix de revient !

IV.6.- Disparition et réapparition du ministère de l'industrie

IV.6.1 - L'analyse de l'Association de documentation industrielle

Pour renouer avec une croissance économique forte et durable, nous avons besoin , d'une part, d'une prise de conscience collective du rôle crucial de l'industrie dans la formation de la richesse de la nation et, d'autre part, des implications de la mondialisation de l'économie. Nous devons intégrer dans nos esprits le principe de mobilité géographique absolue des entrepreneurs et des investissements et mettre en œuvre une politique non pas de l'industrie, mais pour l'industrie, destinée à construire un environnement favorable aux activités industrielles.

Pour symboliser et mettre en œuvre ce nouveau cap économique axé sur l'industrie, l'ADI avait préconisé en 2007 de créer un grand ministère de l'Industrie fédérant, autour des directions de l'Energie et des Entreprises, la Recherche, le Commerce extérieur, l'APE et la Datar. Ce regroupement nous paraissait à même de mener une politique cohérente de renforcement de la compétitivité de notre industrie sur le marché mondial.

IV.6.2 - Ce qui a été fait depuis mars 2007

Après sa regrettable disparition en 2007, la réintroduction du vocable d'Industrie dans l'intitulé du ministère de l'Economie et la création d'un secrétariat d'Etat à l'Industrie, à l'occasion du remaniement ministériel de mars 2008, constituent un élément positif, tardif mais réel.

IV.6.3 - Ce qu'il reste à faire

Relancer l'industrie en France pose un problème d'intégration par l'opinion de ses enjeux, comme l'illustre le débat sur la TVA sociale.

Ce partage du diagnostic relève notamment des corps intermédiaires qui influent de façon cruciale sur l'opinion.

Un bon exemple réside dans la réforme des régimes de retraites. En amont du processus politique, il ne faut pas occulter ce qu'a été le rôle du Conseil d'orientation des retraites (COR), lieu permanent d'échanges et de concertations entre les différentes parties prenantes : élus, employeurs, syndicats, représentants des salariés et des travailleurs indépendants, représentants des familles et des personnes âgées, fonctionnaires et experts.

Ses travaux ont produit une expertise mais aussi un partage du diagnostic et des remèdes qui a imprégné le corps social et permis de faire accepter des réformes difficiles.

Le processus exemplaire du COR nous semble devoir être reproduit pour les grands enjeux liés à l'industrie. C'est pourquoi l'ADI a concentré tout particulièrement cette année sa réflexion et ses propositions sur les préalables politiques au déploiement d'une stratégie publique qui libère l'initiative industrielle privée. Préalables politiques ? L'opinion et l'Etat. Historiquement, les principes d'origine du Commissariat général au plan sont apparus riches

d'enseignement aux membres de l'Association de documentation industrielle : en 1945, de quelle inspiration est née le Commissariat général au plan ? Cette inspiration se fondait :

- sur des objectifs simples :
 - « développer la production nationale et les échanges extérieurs, en particulier dans les domaines où la position française est la plus favorable ;
 - accroître le rendement du travail ;
 - assurer le plein emploi de la main d'œuvre ;
 - élever le niveau de vie de la population et améliorer les conditions de l'habitat et de la vie collective »

(les objectifs du premier Plan)

- sur la compréhension de la primauté des arbitrages dans l'affectation des ressources entre les différentes parties prenantes, entre les satisfactions à court terme et les bénéfiques à long terme et donc du facteur psychologique et politique :

« Je compris qu'il faudrait décevoir ceux qui croyaient que la libération ramènerait une prospérité dont ils avaient pendant quatre années noires gardé le souvenir trompeur ou nourri l'attente impatiente. Les conditions depuis trop longtemps oubliées n'en reviendraient pas si vite. Un long travail d'explication serait nécessaire pour que l'énergie du pays pût être canalisée vers la reconstitution des équipements essentiels, au lieu de se disperser dans des satisfactions immédiates ».

(Jean Monnet – Mémoires)

- sur l'élaboration et le partage des diagnostics et des arbitrages avec les corps intermédiaires :

« Je ne sais pas encore exactement ce qu'il faut faire, mais je suis sûr d'une chose, c'est qu'on ne pourra pas transformer l'économie française sans que le peuple français participe à cette transformation. Quand je dis le peuple, ce n'est pas une entité abstraite, ce sont les syndicats, les industriels, l'administration, tous les hommes qui seront associés à un plan d'équipement et de modernisation ».

(Le Général de Gaulle à Jean Monnet)

Afin de conduire une politique pour l'industrie, qui libère l'initiative des industriels et la projette à l'échelle de la mondialisation, il faut donc créer dans l'appareil d'Etat une salle de commandes. Que doit-on trouver dans une telle salle de commandes ?

1. un logiciel d'encadrement politique axé sur l'évolution de la fiscalité et des allègements de charge,
2. un instrument administratif qui combine l'expertise de l'Etat, la concertation avec les acteurs économiques et sociaux, et la décision politique ou sa préparation, un peu à la manière dont de Gaulle et Monnet conçurent le Commissariat général au plan,
3. un (e) responsable à la tête, qui incarne, arbitre, met en forme et exprime le discours public.

Quelle forme institutionnelle peut revêtir cette salle de commandes ? Quatre solutions :

1. un hyperministère de la Croissance industrielle associant la Recherche, le Commerce extérieur, l'APE et la Datar,
2. un « ministère de mission » disposant d'une réelle capacité interministérielle,
3. un Commissariat général à la croissance industrielle, sur le modèle de Gaulle-Monnet en plus ciblé,
4. un « centre d'analyse et de prévision » industriel au sein du ministère de l'Economie et de l'Industrie comparable au centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères, créé par Michel Jobert en 1973 et qui combine l'expertise de l'Etat, celle des milieux académiques, celle du secteur privé, dans un esprit de libre examen suffisamment exceptionnel pour être souligné.

Pour s'en tenir de manière lapidaire à l'essentiel, disons qu'il faut à nouveau une cervelle industrielle à l'Etat.